

DÉPÊCHE - Mercredi 10 décembre 2025 - 11:06

Lancement d'une mission Igas-IGA-IGF sur la décentralisation et la transformation des ARS

Mots-clés : #ARS #établissements de santé #médico-social #soins de ville #santé publique #ministères #protection sociale #Matignon #Igas #ministère-santé #collectivités territoriales #géronto #handicap #Ehpad #accès aux soins #soins à domicile #assurance maladie #ressources humaines #branche autonomie-CNSA

POLSAN - ETABLISSEMENTS

EXCLUSIF

(Par Sabine NEULAT-ISARD)

PARIS, 10 décembre 2025 (APMnews) - Trois ministres (Stéphanie Rist, Françoise Gatel et Amélie de Montchalin) ont chargé les inspections générales des affaires sociales (Igas), de l'administration (IGA) et des finances (IGF) de mener une mission conjointe sur la décentralisation des politiques de santé et de l'autonomie et la transformation des agences régionales de santé (ARS) en "directions régionales de la santé", dans une lettre dont APMnews a eu copie, datée du 5 décembre.

Cette mission fait suite à l'annonce par le premier ministre, Sébastien Lecornu, le 14 novembre, de son intention de "porter un nouvel acte de décentralisation avec les collectivités territoriales et de réforme de l'Etat" (cf [dépêche du 14/11/2025 à 18:16](#) et [dépêche du 17/11/2025 à 07:00](#)), déclarent la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre de l'action et des comptes publics, au début de la lettre.

Les travaux qui seront menés "se traduiront par un projet de loi relatif à la décentralisation et [la] réforme de l'Etat qui devrait être présenté dans les prochaines semaines, et avec une communication en conseil des ministres mi-décembre", précisent-elles.

A noter qu'il était question initialement de présenter le projet de loi dès le mercredi 17 décembre.

A la fin de la lettre, les trois ministres demandent à la mission de remettre "ses premiers constats ainsi que l'identification des principales propositions de dispositions législatives d'ici le [lundi]

15 décembre 2025 en vue de l'élaboration du projet de loi". Le rapport final est attendu à "la fin du premier trimestre 2026".

Le premier temps doit permettre "d'analyser les conditions de mise en œuvre des orientations du gouvernement sur les plans opérationnel, budgétaire, normatif et d'accompagnement au changement" tandis que le second doit "poursuivre la réflexion sur l'approfondissement des enjeux de décentralisation, de simplification et de clarification dans le cadre d'une approche globale cohérente de nos politiques sanitaire et médico-sociale".

Etudier une évolution des compétences

Sur les évolutions des compétences "pour parvenir à une répartition plus claire et efficace entre l'Etat et les collectivités territoriales", les ministres proposent d'"étudier le transfert des politiques de l'accompagnement et du maintien au domicile des personnes âgées et en situation de handicap aux conseils départementaux", tandis que "l'Etat reprendrait la compétence sur les établissements pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées s'agissant des prises en charge les plus complexes et médicalisées".

Dans ce cadre, elles demandent à la mission de veiller particulièrement à "analyser les implications d'un transfert ou d'une délégation de compétence aux conseils départementaux des Ssiad" (services de soins infirmiers à domicile).

La mission est aussi chargée d'étudier l'association plus grande des collectivités, "et tout particulièrement des conseils départementaux, sur les enjeux d'organisation de l'offre de soins de proximité, dans la continuité des engagements pris sur le déploiement du réseau France santé" (cf dépêche du 06/11/2025 à 10:21).

"Il apparaît en effet indispensable d'associer les élus locaux aux décisions prises en la matière, compte tenu des enjeux de proximité et d'attente de nos concitoyens", affirment-elles.

"De la même manière, il est proposé d'étudier les leviers pour renforcer les instances de démocratie sanitaire et médico-sociale, à un niveau de proximité en systématisant les copilotages Etat-collectivités territoriales des instances et d'élaboration des schémas et plans en matière de santé et d'autonomie", ajoutent-elles.

Instruire l'évolution des ARS en directions régionales de la santé

Concernant "la réforme de l'Etat", il est demandé à la mission d'instruire "l'évolution des ARS en directions régionales de la santé".

"Cette évolution doit permettre de renforcer le pilotage de l'Etat sur son réseau territorial en charge des politiques de santé et d'autonomie, de préserver le lien entre l'échelon régional et départemental, de renforcer l'échelon départemental de ces directions régionales avec des missions socles."

Elle doit également permettre "une autonomie accrue pour répondre aux attentes territoriales" et "améliorer l'association des élus, les préfets, et autres services de l'Etat aux prises de décision", ajoutent les ministres.

"Il est important d'analyser précisément les impacts liés au statut actuel des ARS s'agissant d'établissements publics", soulignent-elles en mentionnant "deux points d'attention principaux": "les aspects liés aux ressources humaines et la diversité des agents employés dans les ARS (notamment les agents de droit privé [issus de] l'assurance maladie)" et ceux liés "aux spécificités budgétaires et financières", c'est-à-dire la perception de crédits de l'assurance maladie et du fonds d'intervention régional (FIR).

Les trois inspections devront "faire des préconisations sur l'ensemble de ces points pour confirmer la faisabilité dans l'évolution du modèle tel qu'envisagé ou non ainsi que les préconisations normatives nécessaires le cas échéant".

Réfléchir à une plus grande implication des élus dans le soutien à l'installation

Pour le "second temps", les ministres attendent de la mission qu'elle précise "les conditions complémentaires dans lesquelles **les enjeux sanitaires** pourraient faire l'objet d'un partage de responsabilité avec les collectivités territoriales", afin de permettre "une implication accrue des élus locaux, au premier rang desquels les conseils départementaux, notamment dans l'attractivité territoriale et le soutien à l'installation des professionnels de santé".

Dans le champ de l'autonomie, la mission devra "examiner les conditions dans lesquelles un schéma rénové de répartition des compétences entre les conseils départementaux et l'Etat pourra être mis en œuvre, en proposant des hypothèses de déploiement et en analysant les impacts budgétaires de ces transferts".

Dans le champ du grand âge, elle examinera "les conditions requises pour garantir un pilotage plus cohérent de l'offre et accompagner le virage domiciliaire". Elle devra à cette occasion "formuler des recommandations sur la clarification du rôle sur l'évolution du financement des sections 'soins' et 'dépendance', à l'aune notamment de l'expérimentation menée depuis le 1^{er} juillet 2025 dans 23 départements".

"Vous vous attacherez également à ce que ces évolutions tiennent compte de la nécessité d'une coordination des parcours des personnes dépendantes, en intégrant à votre réflexion la montée en charge du service public départemental de l'autonomie (SPDA)", ajoutent les ministres.

La mission devra aussi formuler des propositions pour renforcer l'implication des élus "dans la démocratie sanitaire et médico-sociale" et "identifier les scénarios possibles permettant de sécuriser les financements des conseils départementaux en direction des politiques sociales dont ils ont la responsabilité, y compris si le périmètre est appelé à évoluer dans le cadre du projet de décentralisation".

Enfin, la mission devra instruire l'hypothèse d'un transfert d'une part de contribution sociale généralisée (CSG) aux départements et étudier "l'incidence" de cette réforme sur la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la cinquième branche de la sécurité sociale ainsi que sur le financement plus global de la sécurité sociale.

san/nc/APMnews

[SAN9T70HAS]

©1989-2025 APM International - <https://www.apmnews.com/depeche/227156/430978/lancement-d-une-mission-igas-iga-igf-sur-la%C2%A0decentralisation-et%C2%A0la%C2%A0transformation-des%C2%A0ars&usid=227156>